

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2023 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de quatre mois se terminant au 31 Décembre 2023, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **60 180 753** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **874 999** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 29 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	45 437 616,424	42 546 965,116
	a- Obligations et valeurs assimilées		45 437 616,424	42 546 965,116
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	14 743 136,978	17 209 073,544
	a- Placements monétaires		10 875 693,012	10 199 431,027
	b- Disponibilités		3 867 443,966	7 009 642,517
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF			60 180 753,402	59 756 038,660
<u>PASSIF</u>			<u>153 515,368</u>	<u>287 718,964</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	131 215,509	241 402,085
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	22 299,859	46 316,879
	Dettes sur opérations de pensions livrées		0,000	0,000
<u>ACTIF NET</u>			<u>60 027 238,034</u>	<u>59 468 319,696</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	56 580 560,145	56 807 462,834
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>3 446 677,889</u>	<u>2 660 856,862</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		313,412	323,032
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		3 446 364,477	2 660 533,830
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			60 180 753,402	59 756 038,660

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.23 au 31.12.23	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>799 897,925</u>	<u>3 057 233,736</u>	<u>613 208,653</u>	<u>2 625 274,806</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		799 897,925	3 057 233,736	613 208,653	2 625 274,806
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>218 243,720</u>	<u>897 525,226</u>	<u>374 320,868</u>	<u>906 408,157</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 018 141,645</u>	<u>3 954 758,962</u>	<u>987 529,521</u>	<u>3 531 682,963</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-131 215,508</u>	<u>-517 411,214</u>	<u>-137 693,616</u>	<u>-573 520,287</u>
- <u>Intérêts des mises en pensions</u>	3.9	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 416,884</u>
Revenu net des placements		886 926,137	3 437 347,748	849 835,905	2 955 745,792
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	-21 713,361	-85 792,967	-21 881,715	-89 839,510
Résultat d'exploitation		865 212,776	3 351 554,781	827 954,190	2 865 906,282
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		67 737,065	94 809,696	-146 433,316	-205 372,452
Sommes distribuables de la période		932 949,841	3 446 364,477	681 520,874	2 660 533,830
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-67 737,065	-94 809,696	146 433,316	205 372,452
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		9 786,224	38 825,780	9 786,224	65 155,828
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	13 404,500	13 404,500
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat net de la période		874 999,000	3 390 380,561	851 144,914	2 944 466,610

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 en (DT)**

Libellé	Période du 01.10.23 au 31.12.23	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>874 999,000</u>	<u>3 390 380,561</u>	<u>851 144,914</u>	<u>2 944 466,610</u>
a- Résultat d'exploitation	865 212,776	3 351 554,781	827 954,190	2 865 906,282
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 786,224	38 825,780	9 786,224	65 155,828
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	13 404,500	13 404,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 494 484,160</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 432 627,103</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>993 886,136</u>	<u>-336 978,063</u>	<u>-3 957 922,858</u>	<u>-12 912 185,291</u>
a- Souscriptions	11 795 042,555	35 359 957,311	9 694 141,896	54 137 114,060
- Capital	11 230 100,000	34 005 900,000	9 364 500,000	52 671 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-60 982,840	-193 270,240	-58 076,114	-360 456,878
- Régularisation des sommes distribuables	625 925,395	1 547 327,551	387 718,010	1 825 770,938
b- Rachats	10 801 156,419	35 696 935,374	13 652 064,754	67 049 299,351
- Capital	10 299 100,000	34 274 400,000	13 200 100,000	65 112 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-56 126,784	-196 041,771	-82 208,252	-447 267,079
- Régularisation des sommes distribuables	558 183,203	1 618 577,145	534 173,006	2 384 466,430
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 868 885,136	558 918,338	-3 106 777,944	-12 400 345,784
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	58 158 352,898	59 468 319,696	62 575 097,640	71 868 665,480
b- En fin de période	60 027 238,034	60 027 238,034	59 468 319,696	59 468 319,696
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	559 550	571 545	609 901	695 948
b- En fin de période	568 860	568 860	571 545	571 545
VALEUR LIQUIDATIVE	105,521	105,521	104,048	104,048
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,05%	5,89%	5,61%	4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2023

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les

intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2023 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Désignation		31/12/2023	31/12/2022
BTA	(1)	11 199 659,182	11 161 556,688
Obligations émises par l'Etat	(2)	21 461 113,205	21 451 903,561
Obligations des Sociétés	(3)	12 776 844,037	9 933 504,867
Total		45 437 616,424	42 546 965,116

(1) Bons de trésor assimilable :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif
BTA			10 605 200,000	11 199 659,182	18,61%
TN0008000366	BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 169 502,021	8,59%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 014 649,942	1,69%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 015 507,219	8,33%

(2) Obligations émises par l'Etat :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat			21 000 000,000	21 461 113,205	35,66%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	3 000 000,000	3 028 141,150	5,03%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000,000	3 026 511,781	5,03%
TN4A4WPDZOC	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	5 000 000,000	5 110 465,754	8,49%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	5 000 000,000	5 118 980,822	8,51%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 293 879,452	2,15%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000,000	3 883 134,246	6,45%

(3) Obligations des Sociétés :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif
Obligations des Sociétés			12 291 466,000	12 776 844,037	21,23%
TN0003400348	AMENBANK ES2009	30 000	198 600,000	200 800,227	0,33%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	500 000,000	517 213,114	0,86%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010	18 000	239 220,000	244 873,278	0,41%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	800 000,000	813 289,618	1,35%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	1 301 000,000	1 394 115,956	2,32%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	2 000 000,000	2 036 017,486	3,38%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	240 000,000	245 298,361	0,41%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	240 000,000	245 663,947	0,41%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	1 000 000,000	1 017 073,224	1,69%

TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	200 000,000	201 568,306	0,33%
TN0001900844	BH 2009CATB	50 000	380 000,000	380 044,022	0,63%
TN0003100674	BNASUB09	23 300	154 246,000	159 143,437	0,26%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	260 000,000	262 951,782	0,44%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	1 000 000,000	1 065 792,350	1,77%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	600 000,000	645 425,754	1,07%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	246 000,000	259 613,075	0,43%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	800 000,000	812 590,164	1,35%
TN000390023	UIB2009-1 CAT B	20 000	132 400,000	135 074,046	0,22%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	2 000 000,000	2 140 295,890	3,56%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.23 au 31.12.23	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations				
- Intérêts	662 377,650	2 511 633,022	475 687,557	1 074 244,333
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier				
- Intérêts	137 520,275	545 600,714	137 521,096	1 551 030,473
TOTAL	799 897,925	3 057 233,736	613 208,653	2 625 274,806

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à **14 743 136,978 DT** et s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	10 875 693,012	10 199 431,027	18,07%
Disponibilités	(2)	3 867 443,966	7 009 642,517	6,43%
Total		14 743 136,978	17 209 073,544	24,50%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Code	Emetteur	Taux de Rémunération	Durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif
TNIHGIRSS1P3	CD AIL	10,50%	270 Jours	25/10/2023	1 412 398,609	1 432 921,599	2,38%
TN3R7BIREYG0	CD BIAT	8,99%	20 Jours	14/11/2023	1 494 036,451	1 495 224,414	2,48%
TNJFQWHSEI23	CD BTK	10,50%	260 Jours	26/10/2023	2 359 024,012	2 383 534,766	3,96%
Total placement certificats de dépôt					5 265 459,072	5 311 680,779	8,83%

b- Pensions livrées :

Ligne	Durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif
PL BIAT	11 Jours	28/12/2023	2 500 060,747	2 502 553,672	4,16%
PL BTE	82 Jours	13/10/2023	3 000 153,425	3 061 458,561	5,09%
Total des placements pensions livrées			5 500 214,172	5 564 012,233	9,25%

Disponibilités :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts courus/DAV (POT)	10 318,979	106 675,128
Avoirs en banque	3 439 684,987	6 469 207,389
Sommes à l'encaissement	417 440,000	433 760,000
Total	3 867 443,966	7 009 642,517

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.23 au 31.12.23	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Intérêts des certificats de dépôt	78 952,919	281 826,502	171 039,734	344 843,456
Intérêts sur les avoires bancaires	11 610,708	106 223,729	91 805,932	278 894,739
Intérêts pension livrée	127 680,093	509 474,995	111 475,202	282 669,962
TOTAL	218 243,720	897 525,226	374 320,868	906 408,157

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	152 326,650	152 326,650
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	3 703 000,000	3 703 000,000
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	-3 855 326,650	-3 855 326,650
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
PA 1	Opérateurs créditeurs	131 215,509	241 402,085
	Frais de gestionnaire	29 887,979	31 363,542
	Frais de dépositaire	14 579,497	30 674,716
	Frais des distributeurs	86 748,033	179 363,827

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
PA 2	Autres créditeurs divers	22 299,859	46 316,879
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	22 276,124
	Redevance CMF	4 818,605	5 071,249
	Charges à payer sur l'exercice encours	17 481,254	18 969,506

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	57 154 500
* Nombre de titres	571 545
* Nombre d'actionnaires	950
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	34 005 900
* Nombre de titres émis	340 059
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	34 274 400
* Nombre de titres rachetés	342 744
<u>Capital au 31/12/2023</u>	
* Montant en nominal	56 886 000
* Nombre de titres	568 860
* Nombre d'actionnaires	965

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève 558 918,338 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2023 est de 568 860 contre 571 545 au 31/12/2022.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2022</u>	<u>56 807 462,834</u>	<u>56 807 462,834</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>34 005 900,000</u>	<u>34 005 900,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-34 274 400,000</u>	<u>-34 274 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>41 597,311</u>	<u>3 488 275,200</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	38 825,780	38 825,780
- Régularisation des sommes non distribuables	2 771,531	2 771,531
- Sommes distribuables		3 446 677,889
<u>Montant fin de période au 31/12/2023</u>	<u>56 580 560,145</u>	<u>60 027 238,034</u>

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2023 s'élèvent à **3 446 677,889** DT contre **2 660 856,862** DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Somme distribuables des exercices antérieurs	313,412	323,032
Résultat d'exploitation	3 351 554,781	2 865 906,282
Régularisation du résultat d'exploitation	94 809,696	-205 372,452
<u>Total</u>	<u>3 446 677,889</u>	<u>2 660 856,862</u>

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculés conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.10.23 au 31.12.23	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
CH 1 Charges de gestion des placements	131 215,508	517 411,214	137 693,616	573 520,287
Rémunération du gestionnaire	29 887,978	117 854,789	31 363,542	130 635,180
Rémunération du dépositaire	14 579,497	57 490,136	15 299,299	63 724,490
Rémunération des distributeurs	86 748,033	342 066,289	91 030,775	379 160,617

3.9 - Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2023 pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre un solde de 2 416,884 Dinars pour la même période de l'exercice 2022 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.10.23 au 31.12.23	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
CH 2 Autres charges	21 713,361	85 792,967	21 881,715	89 839,510
Redevance CMF	14 579,497	57 490,136	15 299,299	63 724,490
Abonnement des charges budgétisées	7 133,864	28 302,831	6 582,416	26 115,020

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.23 au 31.12.23	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Abonnement des charges budgétisées	7 133,864	28 302,831	6 582,416	26 115,020
Taxes	1 818,881	7 216,212	1 961,758	7 783,062
Frais bancaires	39,140	155,284	34,287	136,030
Publication BO CMF	354,238	1 405,400	354,238	1 405,400
Honoraires CAC	1 800,175	7 142,000	1 709,234	6 781,200
Frais AGO et publications	1 104,992	4 383,935	1 010,570	4 009,328
Jetons de Présence	2 016,438	8 000,000	1 512,329	6 000,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.